



Commune de Brot-Plamboz

**Rapport du Conseil communal au Conseil général**  
**relatif à une demande d'un crédit de Fr. 57'000.—**  
**pour la réfection du chemin communal**  
**de Brot-Dessus jusqu'à la sortie de la forêt des Loges**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

**Introduction**

Comme vous l'aurez peut-être constaté, la partie du chemin communal de Thomasset-Jogne (Brot-Dessus jusqu'à la sortie de la forêt des Loges) qui n'a pas été refaite en 2019 est en mauvais état, en particulier dans la forêt mais surtout entre Les Plânes et Brot-Dessus où la route a été endommagée par les fortes précipitations de ces dernières années. La dernière réfection de ce bout de chemin date de 2011.

La partie du chemin à refaire, que vous trouvez en rouge sur la photo ci-dessous, a une surface d'environ 3'670 m<sup>2</sup>.



**Description du procédé de réfection proposé**

Nous vous proposons, pour la remise en état de ce bout de chemin, la pose d'un micro béton bitumineux à froid, fortement polymérisé et posé en bicouches qui aplanit et rend à nouveau la chaussée étanche. Ce procédé, que nous n'avons jamais utilisé, a déjà fait ses preuves dans d'autres communes, supporte plus la chaleur et dure, semble-t-il, dix à quinze ans.

Cette technique est proposée par l'entreprise Divico-Kutter SA qui nous a fait une offre dont vous trouverez les coûts estimés ci-après.

**Coûts estimatifs**

Fr.

Installation de chantier	3'300.—
Travaux préparatoires (nettoyage de la chaussée et évacuation des déchets)	3'513.—
Fourniture et mise en œuvre d'un micro béton bitumineux	45'875.— (Fr. 12.50 le mètre carré)
TVA 7,7%	4'057.—

**Total TTC****56'745.— → arrondis à Fr. 57'000.—**

Avec garantie des travaux de deux ans.

Nous sommes conscients que ce procédé de pose de micro béton bitumineux à froid coûte environ trois fois plus cher qu'un gravillonnage traditionnel, mais nous vous proposons de faire un essai sur ce tronçon.

**Conclusion**

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre ce rapport en considération et d'accepter l'arrêté qui vous est soumis et que vous trouverez sur la page suivante.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Brot-Plamboz, le 9 juin 2022.

LE CONSEIL COMMUNAL



Commune de Brot-Plamboz

**Demande d'un crédit pour la réfection du chemin communal  
de Brot-Dessus jusqu'à la sortie de la forêt des Loges**

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

vu le rapport du Conseil communal, du 9 juin 2022 ;

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.** – Un crédit de Fr. 57'000.— est accordé au Conseil communal pour la réfection du chemin communal de Brot-Dessus jusqu'à la sortie de la forêt des Loges.

**Art. 2.** – La dépense sera portée au compte des investissements 50100.00 chapitre 6150 – Routes communales et amortie au taux de 10%.

**Art. 3.** – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Brot-Plamboz, le 27 juin 2022.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La secrétaire :  
Noémie Grezet

Le président :  
Pierre-Eric Jacot